Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260320-40_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 3/2026
Délibération : 40-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2026 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quinze mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absent excusé : MACE Laétitia (donne pouvoir à BOULU DUGUE Céline)

Secrétaire de séance : LEMIERRE Jim

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 5 postes d'adjoints.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 20 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.